TERMES DE REFERENCE - CONSULTANT INDIVIDUEL

Intitulé du poste : Consultant national pour la revue de la DAAPD10

Hiring Office:	**UNFPA Moroni - Comores**
Objet de la consultation :	**Objectif** : Faciliter les activités autour de l'examen et de l'établissement de rapports nationaux de la revue de la DAAPD10, en collaboration avec l'UNFPA, la CEA, la CUA et les États membres dans le cadre des processus d'examen continentaux et nationaux de la CIPD30. La revue de la CIPD+30, qui culminera en avril 2024 lors de la 57e session de la Commission de la population et du développement, se déroulera dans toutes les régions du monde. En Afrique, il sera basé sur la revue décennale de la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (DAAPD), un cadre qui localise le programme d'action de la CIPD pour le continent. La revue de la CIPD+30 sera donc étroitement liée à la revue décennale de la mise en œuvre de la DAAPD, d'où l'appellation de processus d'examen CIPD+30/DAAPD+10. La déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (DAAPD) a été adoptée par les ministres africains lors de la Conférence régionale africaine sur la population et le développement qui s'est tenue à Addis-Abeba les 3 et 4 octobre 2013, et approuvée par les chefs d'État africains lors du Conseil exécutif de l'Union africaine en 2014. Cette déclaration fournit des orientations spécifiques à la région sur la population et le développement en Afrique, ainsi que des lignes directrices pour la mise en œuvre complète du Plan d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014 en Afrique. La déclaration comprend un total de 88 mesures prioritaires (engagements) regroupées en six piliers : Dignité et égalité ; Santé ; Lieu et mobilité ; Gouvernance ; Données et statistiques ; Partenariat et coopération internationale. L'année 2023 marque les 10 ans de l'adoption de la DAAPD ; une revue continentale et une série de revues nationales devront avoir lieu avec l'appui technique de UNFPA, de la CUA et de la CEA, en collaboration avec les parties prenantes nationales dans les États membres. La série des revues visera à évaluer et à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration, en vue de mettre en évidence les progrès, les lacunes, les meilleures pratiques et les défis tels qu'ils sont décrits par les données et les preuves, dans une perspective politique. Cette série de revues visera à mettre en évidence des recommandations fondées sur des preuves qui permettront de (i) accélérer les progrès dans la mise en œuvre au niveau national et continental (ii) aider les pays africains à actualiser la vision de la DAAPD et (iii) ouvrir la voie à l'exploitation d'un dividende démographique, à l'amélioration des droits de l'homme et, en fin de compte, à l'atteinte du développement durable, conformément aux Agendas 2030 et 2063. Le Guide opérationnel pour le suivi et l'évaluation de la DAAPD a été adopté lors de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre les drogues (STC-HPDC-2) qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 23 et 24 mars 2017. Le guide opérationnel a informé et a été utilisé pour l'examen quinquennal de la DAAPD, en adoptant la double approche du « micro- monitoring" (c'est-à-dire le suivi de la mise en œuvre des engagements individuels) et de la "macro-évaluation" (c'est-à-dire l'évaluation des progrès réalisés dans les politiques). Pour la DAAPD+10, les lignes directrices opérationnelles et les outils destinés à guider le processus d'examen pourraient être adaptés, mais il est plus que probable qu'ils conservent le modus operandi du guide opérationnel. Les processus de la revue s'inspireront également (i) des notes d'orientation du secrétariat de la CIPD+30 de l'UNFPA, (ii) de la position commune africaine sur la population et le développement (juin 2022) et (iii) de l'impact des méga-tendances.

	En Afrique, s'agissant d'un processus de revue intergouvernementale, il est dirigé politiquement par la CUA - notamment par le truchement du Comité technique spécialisé sur la population, la santé et la lutte contre les drogues (STC - HPDC). Le STC a adopté une feuille de route et une note conceptuelle pour l'examen de la DAAPD+10 lors de sa réunion de mai 2022. L'UNFPA et l'UN-ECA sont chargés de développer les outils et d'aider les États membres à préparer les rapports nationaux, sous la supervision de la CUA. La CEA, soutenue par l'UNFPA, sera chargée de consolider le rapport régional - le rapport de la revue de la DAAPD+10 du continent africain - et, après transmission par la CUA, la CEA sera chargée de le soumettre au niveau mondial. Pour cette fin, le bureau pays de l'UNFPA Comores - avec l'appui du bureau régional - vise à recruter une équipe d'experts nationaux composée de deux consultants pour soutenir la réalisation de la revue au niveau national.
Les tâches *(Description des services, des activités ou des résultats)*	Les résultats attendus de la consultation sont les suivants : 1. Soutenir la contrepartie nationale et/ou les plateformes établies pour collecter et analyser les données statistiques et autres informations pertinentes pour (a) élaborer une analyse documentaire, (b) conduire des entretiens individuels ou des parties prenantes ou d'autres groupes (c) alimenter la macro-évaluation de la DAAPD et (d) informer le micro-monitoring des engagements des pays sur la base du Guide opérationnel pour la mise en œuvre et le suivi de la DAAPD au-delà de 2014. 2. Soutenir les homologues nationaux et/ou les plateformes établies pour (a) rédiger le rapport d'examen national sur la base de la structure et du contenu du rapport national suggéré dans les lignes directrices du rapport d'examen national de la DAAPD+10 (b) incorporer les points de vue et les informations provenant de diverses sources, notamment diverses organisations de la société civile, y compris les organisations féministes, les organisations dirigées par des femmes, les groupes de jeunes, les défenseurs des droits de l'homme, les associations de personnes vivant avec un handicap, le monde universitaire, les secteurs privés, etc. 3. Faciliter les concertations nationales et les processus de dialogue sur les principales conclusions des rapports d'examen nationaux, sous la forme et selon les modalités qui seront décidées par les homologues nationaux et les partenaires d'assistance technique respectifs (UNFPA, CEA et autres). 4. Aider à la validation nationale des principales conclusions de l'examen national et intégrer les commentaires pertinents avant la finalisation du rapport.
Modalités de la consultation	Les consultants (es) travailleront du 15 mai au 15 juin 2023 pour un total de 30 jours chacun (e).
Lieu d'exécution des tâches	Les consultants (es) seront basés (es) à Moroni et peuvent être appelés (es) à effectuer des visites sur le terrain à la demande de la nécessité de la collecte de données, de la consultation / dialogue national ainsi que du processus de validation.
Dates de livraison et modalités de remise du travail (par exemple, sous forme électronique, sur papier, etc.	- Un premier draft du rapport (électronique) sera remis le 5 juin - Le Rapport final de la consultation (électronique) sera remis le 15 juin au plus tard.

Suivi et Contrôle de l'avancement des travaux, y compris les exigences en matière de rapports, la périodicité, le format et le délai :	Vérification régulière par les arrangements nationaux de la conduite et de la validation du rapport d'examen national ; par l'intermédiaire du bureau de pays de l'UNFPA, fournir des mises à jour au conseiller politique et intergouvernemental du bureau régional. Pour assurer la performance de ce processus des réunions techniques auront lieu: ➢ Première réunion : présentation de la note méthodologique et les outils du travail par les consultants ➢ Deuxième réunion : présentation du 1er draft du document ➢ Troisième réunion : concertation pour la validation du document final ➢ L'organisation d'un Atelier national de validation du Rapport National
Modalités de supervision	Les consultants travailleront sous la supervision directe du Chef du Bureau de pays de l'UNFPA, sous le contrôle de l'Assistant Représentant du bureau de pays et sous la direction stratégique générale du conseiller politique et intergouvernemental du bureau régional de l'UNFPA.
Voyages	Des déplacements à l'échelle nationale peuvent être nécessaires : Des missions de terrain ou l'organisation des ateliers régionaux (Mohéli, Anjouan et Ngazidja) pour prendre connaissance de l'état de réalisation des engagements de la CIPD et de la déclaration d'Addis-Abeba qui peuvent aider aux collectes et à l'alimentation des données pour mener à bien le dispositif du processus.
Expertise requise, qualifications et compétences, y compris linguistiques :	1. Diplôme d'études supérieures ou niveau équivalent dans l'un des domaines suivants : Démographie, statistique, économie, sciences sociales, sciences politiques, politique sociale, santé publique, humanitaire, droit ou toute autre expertise pertinente ; 2. Expérience de travail dans le cadre du processus de révision de la DAAPD/CIPD et avec la CUA ou d'autres organismes internationaux/régionaux. 3. Une expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire d'experts et une expérience de travail avec des gouvernements nationaux, les Nations unies et l'Union africaine est un atout supplémentaire ; 4. Une expertise avérée dans la planification et l'évaluation des programmes de développement.
Autres informations ou conditions particulières, le cas échéant :	Les consultants seront basés au bureau de l'UNFPA Moroni où un espace et du matériel de travail seront mis à leur disposition.
Signature du hiring manager Date	